

4C EXPANSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 360 000 €
Siège social : 6 rue du 11 Mai 1967
60110 MERU
RCS BEAUVAIS : 948 262 217

-:-:-:-:-
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} janvier, à 9 heures, les associés de la société 4C EXPANSION, société à responsabilité limitée au capital de 1 360 000 €, se sont réunis au siège social 6 rue du 11 Mai 1967 – 60110 MERU, en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Stella CURE, gérante.

Sont présents :

Madame CURE Stella, propriétaire de	1 320 parts sociales
Monsieur CURE Laurent, propriétaire de	40 parts sociales

Soit au total 1 360 parts correspondant à la totalité du capital social.

La Présidente constate que tous les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La société BLOCKORBAN, représentée par M. Julien ROZWAG, commissaire aux comptes titulaire, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- les statuts de la société
- le texte des résolutions proposées

La présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Chacun des associés reconnaît avoir été régulièrement convoqué à cette assemblée et avoir reçu tous les documents prescrits par la loi.

La présidente déclare la discussion ouverte. Après échanges de vues, la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :


COPIE CERTIFIEE CONFORME

PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un nouveau gérant

La collectivité des associés décide de nommer, en qualité de gérant :

Monsieur Laurent CURE, demeurant 12 Rue Michelet – 60110 MERU.

Monsieur Laurent CURE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée indéterminée.

Monsieur Laurent CURE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts.

Monsieur Laurent CURE représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Laurent CURE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification corrélative des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts :

« Article 17 – NOMINATION DES GERANTS

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou en dehors d'eux et nommés par la collectivité des associés.

Les gérants de la société sont :

. Madame Stella CURE, née L'ANTHOEN, demeurant 12 rue Michelet – 60110 MERU, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Et

. Monsieur Laurent CURE, demeurant 12 rue Michelet – 60110 MERU, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

sc LC

TROISIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Madame Stella CURE



Monsieur Laurent CURE



Bon pour acceptation des
fonctions de gérant

COPIE CERTIFIEE CONFORME

